

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Partenariat pour l'Emploi  
1 22 08

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Subvention en faveur de l'association Procames pour sa participation au Salon International de l'Alimentation (SIAL).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La filière agroalimentaire (entreprises exerçant une activité de transformation et de commercialisation des produits agricoles ou agroalimentaires) est particulièrement présente dans le département et constitue l'un des axes majeurs de développement pour le territoire. Plus largement, cette filière contribue grandement à l'image touristique du département, car les produits qu'elle représente font partie intégrante de son identité.

Dans ce cadre, il est fondamental pour les entreprises agroalimentaires de développer leur activité en vue d'asseoir leur notoriété. Pour ce faire, les salons professionnels sont le lieu idéal.

Parmi ceux-ci, le Salon International de l'Alimentation (SIAL), qui se tient tous les deux ans à Paris, est une opportunité pour les entreprises désireuses de se faire connaître car il s'agit d'un des plus grands rassemblements des professionnels de l'agroalimentaire.

Cependant, les entreprises départementales étant des TPE/PME, il leur est difficile de programmer une présence sur ce salon. C'est la raison pour laquelle l'association PROCAMEX a mis en place un programme d'accompagnement des entreprises au SIAL, qui aura lieu cette année à Villepinte du 21 au 25 octobre 2018.

PROCAMEX est un club d'exportateurs créé en 1985 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, qui regroupe une centaine d'entreprises. L'association a pour objet d'accompagner le développement à l'international des entreprises (informations sur l'export, réunions thématiques, visites d'entreprises, et de participations à des salons,...).

Concrètement, PROCAMEX accompagnera les six entreprises agroalimentaires suivantes sur le salon : FERRIGNO (transformation de produits de la mer), JEAN MARTIN (plats cuisinés), OLIVES ARNAUD (confiserie d'olives), PROVENCE TOMATES (transformation de tomates), SOJUFEL (fabrication de jus de fruits) et MARIUS BRUN (riz).

L'association accueillera également sur son stand huit entreprises du département pour une journée. La présence sur le salon se fera dans l'espace Provence. PROCAMEX bénéficiera d'un stand de 180 m<sup>2</sup> à proximité du stand de la FRIAA (Fédération Régionale des Industries Agroalimentaires).

Ces deux structures se sont associées afin de présenter une signalétique commune au sein de l'espace Provence et ont également eu recours au même concepteur de stand dans un souci de cohérence visuelle.

Cette opération est très lourde au niveau humain (préparation et participation au salon) et au niveau financier pour PROCAMEX, qui sollicite une subvention auprès du Département.

Ce dernier a été partenaire de l'association jusqu'en 2016, avec un soutien financier accordé pour son fonctionnement général et une participation aux précédentes éditions du SIAL (la dernière ayant eu lieu en 2016).

Si la Loi NOTRe ne permet plus au département d'intervenir pour le fonctionnement, il s'avère que, dans le cadre du SIAL, l'association n'agit plus comme un club d'exportateurs mais comme une structure de promotion et de valorisation des produits et des savoir-faire provençaux. L'intervention du département s'inscrit donc sur des thématiques qui relèvent encore de ses compétences, à savoir la promotion du territoire provençal, le tourisme et l'agriculture. A ce titre, la loi NOTRe a confirmé la possibilité pour les conseils départementaux d'aider financièrement les entreprises relevant du secteur de l'agroalimentaire.

Enfin, cette action peut être rattachée à l'année de la gastronomie, qui pourrait bénéficier d'une visibilité sur le salon.

Au vu de ces éléments, il est proposé pour le soutien à cette manifestation un montant de subvention de 38 000 €, sur un budget global de 162 000 €. La convention précisant les modalités de ce soutien est jointe en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

---

---

**CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE  
ET L'ASSOCIATION PROCAMEX**

---

---

**PARTICIPATION AU SIAL**

---

---

ENTRE

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par la Présidente du Conseil Départemental, Madame Martine VASSAL, ci-après désigné le « DEPARTEMENT »

D'une part,

ET

L'association PROCAMEX, représentée par son Président François DELEUZE, ci-après désignée « PROCAMEX »

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

La filière agroalimentaire (entreprises exerçant une activité de transformation et de commercialisation des produits agricoles ou agroalimentaires) est particulièrement présente dans le département et constitue l'un des axes majeurs de développement pour le territoire. Plus largement, cette filière contribue grandement à l'image touristique du département, car les produits qu'elle représente font partie intégrante de son identité.

Dans ce cadre, il est fondamental pour les entreprises agroalimentaires de développer leur activité en vue d'asseoir leur notoriété. Pour ce faire, les salons professionnels sont le lieu idéal.

Parmi ceux-ci, le Salon International de l'Alimentation (SIAL), qui se tient tous les deux ans à Paris, est une opportunité pour les entreprises désireuses de se faire connaître car il s'agit d'un des plus grands rassemblements des professionnels de l'agroalimentaire.

Cependant, les entreprises départementales étant des TPE/PME, il leur est difficile de programmer une présence sur ce salon. C'est la raison pour laquelle l'association PROCAMEX a mis en place un programme d'accompagnement des entreprises au SIAL, qui aura lieu cette année à Villepinte du 21 au 25 octobre 2018.

Le DEPARTEMENT apporte son soutien à PROCAMEX pour cette action au titre de ses compétences en matière de promotion du territoire provençal, de tourisme et d'agriculture.

## **ARTICLE 1 - Objet de la convention**

Le DEPARTEMENT accorde à PROCAMEX une subvention pour la participation au SIAL 2018 à Paris (Villepinte) du 21 au 25 octobre 2018.

PROCAMEX disposera d'un stand de 180 m<sup>2</sup> et accompagnera pendant toute la durée du salon les 6 entreprises départementales suivantes :

FERRIGNO (transformation de produits de la mer), JEAN MARTIN (plats cuisinés), OLIVES ARNAUD (confiserie d'olives), PROVENCE TOMATES (transformation de tomates), SOJUFEL (fabrication de jus de fruits) et MARIUS BRUN (riz).

PROCAMEX accueillera également 6 entreprises sur son stand pour une journée au SIAL.

## **ARTICLE 2 – Montant et taux de la subvention**

Le montant de la subvention est de 38 000 €, pour un coût global du projet estimé à 162 000 € soit un taux de 23,4 %.

## **ARTICLE 3 – Modalités de versement de la subvention**

Le versement de la subvention du DEPARTEMENT s'effectue en deux fois, selon le détail suivant :

- 19 000 €(soit 50 %) à la signature de la présente convention ;
- 19 000 €(soit le solde de 50 %) sur la base d'un compte-rendu détaillé de la manifestation, ainsi qu'un bilan financier de la manifestation, accompagné des factures acquittées correspondantes.

Dans le cas où le coût total final de la manifestation est inférieur au coût global estimé de 162 000 € le montant de la subvention sera recalculé par application, sur les dépenses réelles, du taux défini à l'article 2 de la présente convention (23,4 %).

## **ARTICLE 3 - Durée et limites de la convention**

La présente convention est conclue pour l'exercice 2018 et prend fin au 31 décembre 2018.

## **ARTICLE 4 – Information**

PROCAMEX s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels (*programmes, invitations, affiches, dossiers de presse, site internet, etc.*), la participation du DEPARTEMENT, notamment par l'apposition de son logo.

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
Et par Délégation

Le Président de PROCAMEX

Gérard GAZAY

François DELEUZE